



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-QUE-055

Déposé le : 08.10.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

Titre de la simple question

**Le verre à vin blanc vaudois va-t-il disparaître ?**

Texte déposé

Le verre à vin blanc vaudois est un élément attachant de notre patrimoine cantonal. D'une contenance de 5 à 7 cl, souvent décoré aux couleurs d'une commune, d'une société ou d'un événement, il fait traditionnellement partie des moments de festivité des Vaudoises et Vaudois. Ou devrait-on dire « faisait partie » ? En effet on constate qu'il est de moins en moins utilisé. Ainsi, dans quasiment toutes les verrées proposées par le Conseil d'Etat ou les autres autorités, des verres à pied sont maintenant utilisés.

On peut invoquer différentes raisons pour ce désamour, par exemple la faible contenance de ce verre ou le fait qu'il mette moins en valeur le bouquet du vin. Néanmoins, il serait souhaitable que l'Etat joue, ici aussi, son rôle d'exemplarité et remette en valeur cet élément modeste mais important de notre patrimoine.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : est-il prêt à remettre en valeur les verres à vin blancs vaudois lors des célébrations officielles de l'Etat ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)